

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député de Matane-Matapédia du 26 septembre 2023 demandant à la ministre de l'Enseignement supérieur si elle appuie les mesures suivantes et si son ministère mettra en application sous peu celles relevant de ses compétences :

1. Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire, dans les régions où l'offre est faible, par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
2. Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoie, dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire, un certain nombre de places réservées prioritairement aux candidats provenant de régions touchées par la pénurie;
3. Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
4. Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

En ce qui concerne les incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS, ils ne sont pas sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Il en va de même pour les conditions d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire, qui relèvent des établissements universitaires.

En ce qui a trait à l'offre de formation au collégial sur l'ensemble du territoire québécois, le MES lancera, à l'automne 2023, un appel d'intérêt visant à octroyer de nouveaux points de services pour certains programmes d'études techniques. La liste des programmes qui feront l'objet de cet appel d'intérêt n'est pas encore finalisée. Or, le programme d'études *Techniques d'hygiène dentaire* pourrait en faire partie, en fonction des besoins sur le territoire. De plus, le programme d'études ministériel est présentement en voie d'être actualisé, ce qui permettra d'offrir une formation adaptée à la réalité des hygiénistes dentaires sur le marché du travail.

Quant à la question d'accorder un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées, rappelons que l'étudiant boursier ayant terminé des études collégiales à la formation technique ou des études de 1^{er} cycle universitaire conduisant à un grade dans les délais prescrits a droit à une remise de 15 % de la dette accumulée dans le cadre du Programme de prêts et bourses. Il y a également le Programme de remboursement différé (PRD), une mesure d'allègement du remboursement de la dette d'études pour les ex-étudiants qui sont en situation financière précaire. Le gouvernement paie les intérêts dus aux établissements financiers par ces ex-étudiants pendant les périodes où ils bénéficient du PRD.

En terminant, le MES reconnaît les besoins importants en matière de soins et d'hygiène buccodentaire et considère les formations qui y sont liées comme étant essentielles pour l'écosystème québécois. Toutefois, considérant les nombreux secteurs et corps d'emploi touchés par la pénurie de main-d'œuvre, des choix ont dû être faits à l'échelle gouvernementale afin de prioriser certaines professions en déficit important. La sélection des programmes d'études admissibles au Programme de bourses Perspective Québec découle de ces choix et a été réalisée en collaboration avec les ministères concernés. Il n'est pas prévu d'apporter des ajustements aux programmes d'études visés actuellement. Toutefois, il est prévu que la liste des programmes d'études ciblés soit révisée périodiquement en accord avec les orientations gouvernementales, et ce, en collaboration avec les ministères partenaires. Le MES portera donc une attention particulière aux programmes d'études de ce secteur lors du prochain exercice.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La ministre,



Pascale Déry